

Patinoire Municipale - Saison 1991/1992 - Concession du droit d'exploiter le bar

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter le bar de la patinoire municipale a fait l'objet, pour la saison 1990/1991, d'une concession venue à expiration le 7 avril 1991.

Sur décision de la Commission des Sports, réunie le 14 mai 1991, il est proposé de renouveler cette concession sous forme de marché négocié pour la période du 13 septembre 1991 au 26 avril 1992 et de concéder le droit d'exploitation à l'Association Besançon Techniques Services moyennant une redevance annuelle fixée à 21 000 F (vingt et un mille francs).

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- approuver le cahier des charges présenté à cet effet,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Techniques Services.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.